

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. RAGUIN J., HOMEHR C., ADLOFF G., GUERINOT G., GUYOT G., GIBOUT M., BERTHELOT C., FOURIER J-P., LEBLANC P. , DESIREE V., RENARD O., HUGUIER C., DAOUZE C., KOHLER S.

Absents représentés : M. LORIN L. ayant donné pouvoir à M. ADLOFF G.
Mme SCHEPENS J. ayant donné pouvoir à Mme HOMEHR C.

Absents excusés : Mme TISSUT M-E., MM. LEVAIN L. et AUBRON C.

Secrétaire de séance : M. FOURIER Jean-Pierre

DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Vu l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI-2016336-0003 du 1er décembre 2016 portant sur la fusion-extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la Commune de CRENEY-PRES-TROYES au sein du Conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il rappelle les modalités de cette désignation : dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure ; ce qui est le cas pour CRENEY-PRES-TROYES, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour. Les membres du nouvel organe délibérant sont donc élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers siégeant à l'actuelle Communauté de Communes Seine Melda Coteaux, à savoir : Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Claude HOMEHR et Monsieur Gérard ADLOFF. .

Monsieur le Maire présente donc une liste composée par Monsieur Jacky RAGUIN et Monsieur Gérard ADLOFF. Après enregistrement de ces candidatures, il est procédé au vote, à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 16
- Bulletins blancs ou nuls : 03
- Suffrages exprimés : 13

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste de Messieurs RAGUIN et ADLOFF a obtenu 13 voix : Monsieur RAGUIN est proclamé élu délégué titulaire et Monsieur ADLOFF est proclamé élu délégué suppléant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre à la somme de :

- 2 128 872 € pour la section de fonctionnement
- 3 217 702 € pour la section d'investissement

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BP SERVICE ASSAINISSEMENT

Pour régularisation, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 1 900,00 €	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement		+ 150,00 €
			+ 1 900,00 €	+ 150,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT			
040	139111	Amortissement des subventions d'investissement	+ 150,00 €	
040	28031	Amortissement des frais d'étude		+ 100,00 €
040	281532	Amortissement des réseaux d'assainissement		+ 1 800,00 €
			+ 150,00 €	+ 1 900,00 €

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame KOHLER évoque le problème du chemin qui ravine à proximité de chez elle et atterrit dans les écoulements d'eaux pluviales. Monsieur RAGUIN évoque la possibilité de réaliser un bicouche calcaire.

Madame HOMEHR informe le Conseil Municipal que l'exposition Unesco sera inaugurée jeudi 15 décembre à la Médiathèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte pourrait déposer un avant-projet concernant le projet « Varlet » en début d'année.